

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE 2023

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission (...) de certaines formations en santé
dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

GCS Aix-Marseille Université

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI au plus tard le

Mercredi 8 mars 2023

(à 23h59, cachet de la poste faisant foi)

Pour tous les candidats(es), fournir :

- ⇒ **La fiche d'inscription** fournie par l'Institut de votre 1^{er} choix, dûment remplie et signée
- ⇒ **1 photo d'identité**, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription)
- ⇒ **La copie recto-verso d'une pièce d'identité (sauf permis de conduire) en cours de validité** comportant la mention « *j'atteste la conformité à l'original de la présente copie* » – datée et signée par le(la) candidat(e)
- ⇒ 2 enveloppes autocollantes à fenêtre, format 21,5 x 11, affranchies au tarif en vigueur
- ⇒ **Les droits d'inscription** : lors du dépôt du dossier, les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élèvent à **140 euros** payables par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : Agent Comptable du GCSPA (en précisant au dos vos nom, prénom ainsi que l'intitulé : Sélection IFSI 2023 – Aix)

Les droits d'inscription demeurent acquis à l'Institut et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à concourir, ou en cas de dossier incomplet.
En cas d'annulation ou de report de l'épreuve, aucun dédommagement ne sera appliqué.

- ⇒ **Un justificatif officiel attestant, à la date d'inscription, de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale.** Merci de nous transmettre votre relevé de carrière (12 trimestres minimum de cotisation) téléchargeable sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/> ; si vous n'avez pas de compte, vous pouvez en créer un.
- ⇒ Une copie du(des) diplôme(s) obtenu(s) (s'il y a lieu)
- ⇒ Les attestations de formation(s) continue(s) suivies le cas échéant
- ⇒ **Un curriculum vitae**
- ⇒ **Une lettre de motivation**

Les éléments en gras sont à fournir impérativement



**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI SERA REJETE
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUE**

DATES IMPORTANTES

Epreuves écrites : **Samedi 25 mars 2023**
Date de l'épreuve orale : **Du lundi 27 mars au mercredi 10 mai 2023 inclus**
Résultats d'admission : **Jeudi 1^{er} juin 2023 à 15h00**
Rentrée : **Lundi 4 Septembre 2023**
Les résultats des épreuves de sélection pour l'entrée à l'IFSI du GCSPA Aix seront affichés à l'Institut et sur notre site internet : www.gcspa.fr (aucun résultat ne sera donné par téléphone)